

Décision

Générale

colonial

Décision n° 34-315-1923 Congé.

n° 34-315-1923

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 février 1923

Numéro JO
n° 315 du 28/02/1923

Date du numéro
28 février 1923

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence le trois mois à passer en France, est accorde à M. Parés, sous-chef de section de 1re classe des P. T. T.